

**Arrêté** relatif à l'ouverture de l'examen du certificat de professionnalisation en matière de lutte  
contre le décrochage scolaire

---

La rectrice de l'académie de Lille

- **VU** le décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire,
- **VU** l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Une session du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) est ouverte au titre de l'année 2024.

**ARTICLE 2** : Les inscriptions seront effectuées par le département des examens et concours.  
Le registre sera ouvert du mardi 09 janvier 2024 au vendredi 15 mars 2024 inclus.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 21 décembre 2023



**Valérie CABUIL**